



## Un compteur commun EDF pour deux logements ?

Par **thingum29**, le 13/11/2011 à 19:00

Bonjour,

Pour mon premier appartement j'ai choisi une petite copropriété où se trouve au dernier étage un plateau de 90M carré environs. Mon propriétaire a fait de ce plateau deux appartements de même superficie loués séparément. Je pourrais donc ne pas faire cas de ma voisine mais ma facture d'électricité est la même que la mienne puisque nous n'avons qu'un seul compteur électrique pour nos deux logements!! A la signature je n'ai pas fait attention à ça mais maintenant j'ai l'impression de me faire avoir, je ne suis chez moi que 3 jours par semaine, je ne possède pas de machine à laver ni lave vaisselle mais ma facture s'élève à ..40 euros par mois!

Mon propriétaire me soutient que c'est légal et que EDF ne veut pas installer deux compteurs donc que j'ai pas le choix.

Je me pose des questions concernant la légalité de cette histoire, connaissez vous un moyen d'obtenir ma propre consommation électrique?

En espérant que vous pourrez répondre à mes interrogations, je vous remercie d'avance pour votre compréhension.

Bonne soirée.

Par **mimi493**, le 13/11/2011 à 19:53

Bail meublé avec forfait de charges ou non ?

Par **thingum29**, le 13/11/2011 à 20:17

Bonsoir,

Le logement n'est pas meublé et je donne chaque mois 30 euros de charges pour l'eau en plus de mon loyer.

Par **mimi493**, le 13/11/2011 à 20:24

Donc vous n'avez pas à payer l'électricité (le bailleur en location vide ne peut revendre l'électricité) et pour l'eau, vous avez quoi comme justificatif ?

[citation]Mon propriétaire me soutient que c'est légal et que EDF ne veut pas installer deux compteurs donc que j'ai pas le choix. [/citation] c'est illégal et si EDF ne veut pas, c'est qu'elle n'avait pas le droit de diviser le logement en deux.

Appelez EDF pour leur signaler qu'on exige de vous que vous achetiez de l'électricité à un particulier

Par **thingum29**, le 13/11/2011 à 21:06

Merci pour vos réponses, en réalité ça me fait un peu peur aussi vu que je n'ai jamais rien eu , il m'a dit que je saurais en fin d'année, il m'a demandé de relever mon compteur d'eau il y a deux semaines mais je ne l'ai pas relevé à mon arrivée! 30 euros d'eau par mois c'est déjà énorme quand on est seule mais je sens que je vais avoir un surplus!

Par **mimi493**, le 13/11/2011 à 22:23

Il va falloir lors de la régularisation des charges, qu'elle prouve la consommation et si elle n'a pas l'index de départ, va y avoir un problème pour elle

Par **thingum29**, le 14/11/2011 à 10:52

merci beaucoup, je vais appeler EDF dans la journée pour prévenir de ma situation.  
Bonne journée.

Par **amajuris**, le 14/11/2011 à 15:43

bjr,

EDF pose autant de compteurs qu'on lui demande.

en fait cela a un cout pour votre propriétaire car diviser l'installation en 2 et poser un second compteur l'oblige à faire vérifier l'installation pour obtenir le CONSUEL, document obligatoire pour la mise en service.

cdt

Par **thingum29**, le **16/11/2011 à 11:04**

Bonjour,

J'ai appelé EDF qui m'a confirmé que mon propriétaire était dans la fraude à partir du moment ou le logement loué est vide et qu'aucun travaux n'a commencé. EDF "autorise" cette pratique seulement pendant les travaux de mise au norme et étant donné que rien n'est fait, je dois contacter une association de défense des consommateurs, eux ne peuvent rien de plus.

Merci à tous pour vos réponses, bonne journée.

Par **aurelie**, le **25/06/2012 à 17:28**

bonjour, moi aussi je vis dans un logement couper en 6 logement et le propriétaire me prend 120 euro de charge tout les mois pour eau electricité mais je n'ai jamais eu de facture de quoi que ce soit et cela depuis 2 ans et on et brancher a deux sur le compteur electrique quoi faire?

Par **oum safiya**, le **27/06/2012 à 22:28**

bonjour,

apparemment je ne suis pas laseule!!! voici mon cas, je suis dans un logement divisée en 2 studios avec un seul compteur d'electricité qui se situe chez ma voisine. Elle y vit depuis 3 ans et moi je suis arrivé l'année derniere. Depuis son arrivée, elle n'a jamais envoyé de relevé de compteur et a toujours refusé l'accès au compteur au gars qui venait relevé! et cela depuis 3 ans!!! EDF a envoyé des relances et elle a décidé de leur envoyé un relevé qui se rapprochait de celui d'il ya 3 ans!! donc une facture va surement arrivé. devrais-je payer la moitié de la facture? comme on le fait d'habitude! Alors que cela fait seulement un an que je suis ici!

merci de votre réponse! je craque!